

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Décision du 4 juillet 2025 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : ECOR2522590S

Par décision du ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie, en date du 4 juillet 2025, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre a prononcé à l'encontre de la société CAPITAL ENERGY, de numéro SIREN 521 618 579 dont le siège social est situé 4, place des Saisons, 92400 Courbevoie :

- l'annulation d'un volume de 396 400 300 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie hors précarité énergétique ;
- une sanction pécuniaire de 50 345,00 €.